

Ordonnance sur les données agricoles (RS 919.117.71)

	Propositions
Prise de position de	(mots-clés uniquement)
Remarques générales	
Landw. Zentrum Ebenrain BL Swissmedic Services vétérinaires VD, JU, BL Services de l'agriculture SG, JU, SH, SZ, GR, VD, UR, SO	Approbation de la modification
Services de l'agriculture SZ, UR, NW	En ce qui concerne les conséquences, il faut indiquer que les cantons subissent plus de frais, en raison de l'enregistrement des élevages de volaille, d'équidés, d'abeilles, ainsi que des piscicultures
Landw. Zentrum Ebenrain BL Services de l'agriculture NW, UR Canton ZG	La Confédération doit soutenir les cantons de manière substantielle lors de la mise en œuvre de l'enregistrement des élevages de volaille, d'équidés, d'abeilles, ainsi que des piscicultures
Services vétérinaires des cantons de Suisse centrale, LU, BS	Remise en question de la cohérence avec la modification de l'ordonnance sur les épizooties (OFE) du 1 ^{er} octobre 2009 (élargissement du registre des exploitations, mot-clé : adaptation du catalogue de données).
Service vétérinaire BS	Il faut enregistrer le site de l'élevage (exploitation) avec nom, adresse, numéro d'identification cantonal, ainsi que l'emplacement des cheptels concernés (sites de production) avec le type d'élevage et les coordonnées correspondantes.
Service de l'agriculture GE	Les cantons doivent pouvoir accéder gratuitement à toutes les données Les services cantonaux de l'agriculture doivent disposer d'un accès général aux systèmes d'informations selon l'annexe 2 Les émoluments pour les organisations doivent être réglementés. Les cantons doivent être dédommagés pour les

Evaluation de la consultation relative à l'Ordonnance sur les données agricoles de janvier 2010

Tableau récapitulatif des propositions de modification

	Propositions
Prise de position de	(mots-clés uniquement)
	relevés de données qui ne servent pas pour les paiements directs. Si cela n'est pas possible, le canton étudiera l'option de prélever des contributions auprès des exploitations.
Association Suisse des Laiteries Moyennes Thur Milch Ring AG	Publication, avec l'accord des exploitations concernées.
Art. 2	
Service vétérinaire ZH	Les données qui servent à l'exécution de la loi sur l'agriculture, <u>de la loi sur les épizooties et de la loi sur la protection des animaux</u> , notamment...
Art. 9	
Service vétérinaire ZH	Les données visées à l'art. 8 et relatives aux unités d'élevage et aux détenteurs d'animaux au sens de l'art. 6, let. o, l'art. 7, al. 1, let. d-g et l'art. 18a de l'ordonnance sur les épizooties...
Art. 14	
Service vétérinaire ZH	Mettre en œuvre les dispositions prévues par la législation sur les épizooties et sur la protection des animaux.
TSM Fiduciaire Sàrl Prolait Association de l'industrie suisse de fromage fondu AIL ZMP MIBA USP FPSL Milchproduzenten Mittelland Fromarte Vereinigte Milchbauern Mitte-Ost OP LOBAG SCM	Biffer; la TSM Fiduciaire Sàrl doit établir les statistiques

Evaluation de la consultation relative à l'Ordonnance sur les données agricoles de janvier 2010

Tableau récapitulatif des propositions de modification

	Propositions
Prise de position de	(mots-clés uniquement)
Association des producteurs de lait de Cremo SA	
IP Beurre	Les données confidentielles spécifiques à une entreprise ne font pas partie des données pertinentes pour la transparence du marché
TSM Fiduciaire Sàrl Prolait Association de l'industrie suisse de fromage fondu AIL ZMP MIBA USP Milchproduzenten Mittelland Fromarte Vereinigte Milchbauern Mitte-Ost OP LOBAG SCM Association des producteurs de lait de Cremo SA	Le service administratif doit être chargé de la publication des données relatives aux contrats d'achat de lait auprès des milieux intéressés Le service administratif peut entreprendre d'autres évaluations de données laitières. Le destinataire et l'utilisateur des données prennent en charge les frais d'élaboration
FPSL	Le service administratif est chargé de réviser les données relatives aux contrats et à la production et de les transmettre aux milieux intéressés qui y ont droit. Il peut entreprendre d'autres évaluations des données laitières et établir des statistiques pour la branche et pour le public.
Art. 15	
Service vétérinaire ZH	Aux services vétérinaires cantonaux en vue de la mise en œuvre des dispositions prévues par la législation sur les épizooties et sur la protection des animaux
TSM Fiduciaire Sàrl Prolait Association de l'industrie suisse de fromage fondu AIL ZMP MIBA	<i>Au Service administratif Lait:</i> ... ainsi que les données relatives à la production laitière, aux contrats d'achat de lait et à la transformation du lait (annexe 2, numéros I-II et VII, annexe 3, numéros I-V) à l'intention des organisations, en vue de l'exécution des mesures d'entraide conformément à l'art. 9 LAgr, et Les données de contrôle dans le domaine du lait en vue de la mise en œuvre de la gestion des labels (annexe 2,

Evaluation de la consultation relative à l'Ordonnance sur les données agricoles de janvier 2010

Tableau récapitulatif des propositions de modification

	Propositions
Prise de position de	(mots-clés uniquement)
USP Milchproduzenten Mittelland Fromarte Vereinigte Milchbauern Mitte-Ost OP LOBAG SCM Association des producteurs de lait de Cremo SA	numéro XXII)
USP	L'IP Lait devrait aussi avoir accès aux données pertinentes relatives aux exploitations
Fromarte SCM	Aux stations fédérales de recherche et aux hautes écoles suisses, ainsi qu'aux organisations faîtières du secteur de la production primaire et aux transformateurs de produits agricoles primaires ...
Annexe 1	
Service vétérinaire ZH	Il manque le service cantonal de coordination. Il s'agit la plupart du temps du service cantonal de l'agriculture, mais il peut aussi s'agir du service vétérinaire cantonal
Annexe 2	
Laiteries réunies	L'abréviation FA est allemande, SR est correcte en français
Laiteries réunies	Hautes écoles; USP, organisations de production sous label et interprofessions ne doivent recevoir que des statistiques globales (pas de données relatives aux exploitations). Les organisations de production sous label ne doivent pas avoir d'accès direct aux résultats des contrôles. Les certificats des organismes de certification doivent suffire.
Genossenschaft Otschweizer Milchverarbeiter Verein PMO Mittelthurgau Verein PMO Seile Verein PMO Freiamt PMO Gais	L'USP ne doit pas bénéficier d'un droit de regard concernant la transformation du lait (input/output). Les données (annexe 2 VII et annexe 3 III, IV et V) ne doivent être disponibles que sous forme entièrement anonyme et seulement pour certaines régions

Evaluation de la consultation relative à l'Ordonnance sur les données agricoles de janvier 2010

Tableau récapitulatif des propositions de modification

	Propositions
Prise de position de	(mots-clés uniquement)
Fromarte SCM	L'USP ne doit pas être privilégiée par rapport à d'autres organisations faitières
Service vétérinaire ZH	Chiffre I: Sites d'exploitation au lieu de localisation de l'exploitation, car une exploitation peut se trouver sur plusieurs sites Chiffre II: Nombre d'animaux des catégories suivantes: à attribuer le cas échéant à plusieurs lieux de production
Annexe 3	
Laiteries réunies	L'abréviation FA est allemande ; SR est correcte ; Stations fédérales de recherches agronomiques (y compris le Haras national) ;
Laiteries réunies	Hautes écoles; USP, organisations de production sous label et interprofessions ne doivent recevoir que des statistiques globales (pas de données relatives aux exploitations). Les organisations de production sous label ne doivent pas avoir d'accès direct aux résultats des contrôles. Les certificats des organismes de certification doivent suffire.
Genossenschaft Ostschweizer Milchverarbeiter Verein PMO Mittelthurgau Verein PMO Seiler PMO Gais	L'USP ne doit pas bénéficier d'un droit de regard concernant la transformation du lait (input/output). Les données (annexe 2 VII et annexe 3 III, IV et V) ne doivent être disponibles que sous forme entièrement anonyme et seulement pour certaines régions
Laiteries réunies	Pas de statistiques cantonales, car leur entreprise est dominante dans le canton de Genève.